

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 11 Février 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 10 membres, absents excusés : 1 membre, absent : 1 membre

**POINT N° 589****CONVENTION D'ASSISTANCE A LA GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE  
COMMUNALE AVEC L'ONF**

Mme la Maire expose :

Après 3 années de collaboration, l'Office National des Forêts souhaite prolonger, pour une durée de 18 mois, la convention d'assistance à la gestion de la main d'œuvre communale. En effet, ladite convention a pour objet de définir les conditions générales dans lesquelles la commune de Sainte-Marie-aux-Mines confie à l'Office National des Forêts la mission d'assistance à la gestion du personnel forestier employé par la commune.

La convention sera rétroactivement applicable au 01.01.2026 et conclue pour une période de 18 mois, éventuellement renouvelable, sous réserve de la formalisation d'engagements de la part de la commune précisant les conditions de poursuite de cet engagement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les dispositions du projet de la convention applicable au 01.01.2026

**AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention et les documents afférents

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëllie HESTIN